



## CTPM du 17 février 2009

### Déclaration CFDT

Le 29 janvier 2009, de nombreux personnels se sont mobilisés. Dans les DOM et TOM, nous sommes en état de rébellion. Pourtant notre ministre et son administration restent sans initiative en terme de dialogue social. Cela est révélateur de l'état des relations sociales dans ce pays et dans notre ministère. Cette société en crise dérive et les réponses qui ne sont pas apportées ne peuvent qu'engendrer des désordres plus importants. Le dialogue social, nous y tenons, nous l'appelons mais il ne vient pas !

Oui, sur le champ ministériel, vous pouviez prendre des initiatives et notre préavis de grève du 29 janvier, inscrit dans le cadre des revendications Fonctions Publiques, indiquait clairement nos demandes de négociations. Mais, il est vrai que la veille du 29, dans le cadre de notre préavis de grève, le DRH adjoint qui nous a reçu ne connaissait pas les termes de ce préavis et était bien démuni.

Le dialogue social dans ces temps troublés est une exigence. Il devrait être de qualité ! Or, malgré nos demandes et rappels, le constat de sa détérioration demeure. Par exemple, comme l'ont dit d'autres camarades avant moi, à l'ordre du jour de ce CTPM, nous ne trouvons pas de réponse à la demande conjointe CGT et CFDT d'inscrire un point sur la gestion des contractuels de l'ex-sphère Ecologie. Par contre, nous trouvons de nombreux textes, soumis à notre avis, sans aucune présentation préalable. Enfin pour faire bonne mesure des priorités, le point sur la formation professionnelle est relégué en fin de séance lorsque nous serons tous bien épuisés.

Mais, il est vrai que l'exemple vient d'en haut puisque le premier ministre enchaîne circulaires et projets sans se soucier le moins du monde d'organiser et de prévoir les concertations utiles. Il s'agit pourtant de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat. La fonction publique de son côté présente une circulaire sur la gestion des ressources humaines dans ce cadre sans laisser de place à une quelconque négociation.

Les services, leurs personnels sont toujours dans le flou en ce qui concerne leur positionnement, leur avenir, leurs missions et nous avec. Alors il vous faut d'urgence établir un point d'étape de ce qui se passe dans les départements, les régions. Il convient aussi de nous indiquer la stratégie ministérielle à l'œuvre pour assurer avec et par nos services la prise en charge des missions ministérielles que nos citoyens attendent. Une récente émission télévisée sur France 3 a clairement montré qu'il y avait du boulot !

Dans sa réponse, le secrétaire général a évoqué la crise, son impact désastreux sur les finances publiques (déficit qui s'envole à plus de 86 milliards environ 4,4% du PIB), il a salué et remercié les agents des services et ceux des opérateurs pour leur implication dans

le traitement des conséquences des tempêtes. Tout en reconnaissant le sérieux des représentants des personnels, il insiste sur la nécessaire vigilance afin d'éviter le populisme et la tentation des extrêmes. L'interrogation mériterait d'être poussé plus loin notamment sur les conséquences d'une stratégie d'évitement du dialogue social sur de telles dérives !

Il s'est engagé à établir le point d'étape demandé en précisant qu'à ce jour sur les propositions organisationnelles des préfets de région, 4 schémas sont validés (Basse Normandie, Bourgogne, Champagne Ardennes, Corse) trois autres le sont sous conditions (Auvergne, Centre et Rhône Alpes). Le reste des régions est en cours d'examen ou n'est pas encore examiné. Sur le dialogue social, il nous annonce la version 2 de son projet de circulaire après nos premières observations, et souligne que le plan de relance comporte de nombreux projets sur notre champ ministériel et d'ailleurs plutôt sur nos activités traditionnelles. Il souligne et insiste qu'il convient d'entendre l'impact du Grenelle non comme la volonté d'une décroissance mais d'une autre croissance. Le problème, ce n'est pas les routes mais les véhicules !

Après ces quelques réponses, nous sommes intervenus à nouveau pour lui signifier que ce n'était pas avec le Président de la République que nous allions négocier un cadre de garanties collectives pour accompagner et encadrer les réformes et leurs conséquences. La crise est là et il est incompréhensible et inconcevable de supprimer nos soutiens à l'activité économique en matière d'ingénierie publique. Aujourd'hui, l'offre privée n'existe pas et se retirer de ce domaine d'intervention conduit à amoindrir l'offre de marchés publics.

Sur ces dernières observations, aucune réponse n'a été donnée.

Ont été examinés :

**Point 1** : Projet de décret modifiant le décret relatif au Conseil Général de l'environnement et du développement durable. (28 pour, 2 contre. Nous avons voté contre car ce projet entérine au sein du conseil la présence possible de membres pouvant avoir des intérêts dans les affaires examinées et met ainsi en doute son indépendance.) Un dossier sur lequel la concertation n'a pas été menée à son terme malgré nos expressions.

**Point 2** : Projet d'arrêté modifiant l'arrêté portant organisation de l'Administration Centrale du MEEDDAT. ( Nous n'avons pas participé au vote car aucune étude d'impact sur les personnels n'a été réalisée. De plus, ce projet d'arrêté n'a pas été soumis au CTPS des directions ni au CTPC). En fin de séance le secrétaire général s'est engagé à passer ce dossier en CTPC.

**Points 3 et 4** : Projets de décrets modifiant le statut des Ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques et fixant l'échelonnement indiciaire du corps. (28 pour, la CFDT s'est abstenue sur cet alignement à minima sur le statut ITPE plus de 3 ans après et en rappelant que d'autres ingénieurs (météo par exemple) attendaient encore.)

**Point 5** : Projet de décret relatif au statut des Géomètres de l'IGN (la CFDT s'est abstenue, le CTP de l'IGN qui est pourtant visé dans le projet n'a pas été consulté). Là aussi le secrétaire général exige le passage en CTP IGN.

**Point 6** : Projet de décret relatif à la réforme du recrutement, de la formation et de l'évaluation des inspecteurs élèves du Travail. (la CFDT s'est abstenue)

**Point 7** : Projet de décret relatif à l'entretien professionnel des personnels du Ministère du Travail. (La CFDT a voté contre). Pour ces deux votes (point 6 et 7) nous nous sommes appuyés sur les observations et expressions du syndicat CFDT du ministère en charge du

travail et de l'emploi

**Point 8** : Projets d'arrêtés portant prorogation ou réduction du mandat des CAP d'adjoints, de dessinateurs et d'attachés. (la CFDT a voté pour, il est à noter que FO a voté contre puisqu'ils souhaitent que le renouvellement des CAP de ces corps aient lieu en avril). Nous avons rappelé notre refus initial de l'organisation du scrutin du 3 avril dans une période où les services sont en désorganisation totale.

**Point 9** : Projet de circulaire relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie (juste pour information, donc aucun vote n'a eu lieu)

### **Commentaires CFDT :**

Le constat reste constant au sein du CTPM. C'est celui d'une grande difficulté voire d'une réelle incapacité à mettre en œuvre, à animer et à manager un réel dialogue social au sein du Ministère. Le président du CTPM et secrétaire général Lallement ne fait pas vraiment avancer les débats lorsqu'il abuse de circonlocutions alambiquées (« Ici, je ne suis rien, je n'existe pas, je ne fais que représenter le Ministre »).

Un après midi sans doute plus difficile encore pour nos collègues de la parité administrative contraints à la figuration permanente et qui n'ont même plus la possibilité de se dégourdir les bras en votant puisque le Secrétaire Général a 15 voix pour lui tout seul.

Il devient urgent de donner d'autres signes pour sortir d'une dégradation de plus en plus évidente des relations sociales au MEEDDAT ! C'est bien le sens de nos interventions afin d'apporter aux personnels les garanties et avancées qu'ils attendent et exigent au travers de leurs mobilisations.